



**Sixt**  
**Fer-à-Cheval**



# INSCRIPTIONS SCOLAIRES

**Du 23 mars au 3 avril 2026**



## Sont concernés par une demande d'inscription :

- les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023 : ils intégreront la petite section de maternelle ;
- les enfants en âge d'être scolarisés n'étant pas encore inscrits à l'école publique de Sixt-Fer-à-Cheval, souhaitant intégrer l'école à la rentrée de septembre 2026.

## **1. Inscription en mairie ou par mail, du lundi 23 mars au vendredi 3 avril 2026**

- **Le dossier d'inscription à remettre comporte les documents suivants :**
  - ✓ Formulaire d'inscription : à compléter et signer
  - ✓ Copie du livret de famille (pages des parents et des enfants)
  - ✓ Copie du jugement du tribunal si un divorce a été prononcé
  - ✓ Justificatif de domicile
  - ✓ Formulaire de demande de dérogation : pour les familles ne résidant pas sur le village mais qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) à l'école publique de Sixt-Fer-à-Cheval (formulaire à récupérer auprès de la mairie).
- **Inscription effectuée en mairie :** Le dossier d'inscription complet est à remettre aux heures d'ouverture de la mairie (lundi-jeudi-vendredi 9h/12h et vendredi 14h/17h).
- **Inscription effectuée par mail :** Le dossier d'inscription peut être envoyé par mail à [accueil@mairie-sixtferacheval.fr](mailto:accueil@mairie-sixtferacheval.fr)

## **2. Rencontre avec la directrice de l'école, du mardi 5 mai au vendredi 29 mai 2026**

Un temps de rencontre individuel avec la directrice est prévu **entre le mardi 5 mai et le vendredi 29 mai de 16h30 à 18h00**. Le rendez-vous dure environ 30 minutes.

Les familles doivent indiquer leurs disponibilités sur le formulaire d'inscription. Une confirmation de rendez-vous vous sera transmise par mail ou lors de votre venue.

Lors de la rencontre, il sera nécessaire de présenter le carnet de santé de l'enfant (vaccins à jour).